

CADRE DU MEMOIRE TECHNIQUE

Le mémoire technique est un document présentant l'offre technique du soumissionnaire et démontrant sa capacité à répondre à l'ensemble des exigences définies au CCTP.

Le présent document constitue le cadre obligatoire à utiliser pour la remise de l'offre.

Si le candidat l'estime nécessaire, il peut compléter ce cadre par des annexes, à condition que celles-ci soient clairement référencées et directement liées au présent marché.

Les réponses doivent impérativement concerner le présent marché et ne peuvent en aucun cas être génériques ou de portée générale.

Les documents d'ordre général, ne concernant pas directement le marché, pourront être consultés à titre informatif mais ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de la valeur technique de l'offre.

2. DISPOSITIONS PRATIQUES PREVUES POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DEFINIES AU MARCHÉ – NOTE SUR 40 POINTS (PERFORMANCE ET QUALITES TECHNIQUES)

1. ORGANISATION MISE EN PLACE PAR LE CANDIDAT POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ (5 POINTS)

Le candidat décrit les mesures organisationnelles / techniques / temporelles mises en place pour l'exécution du marché.

2. REFERENCES DANS LE DOMAINE ET PRESENTATION DE LA GMAO (7 POINTS)

REFERENCES (2 POINTS)

Le candidat présente ses références dans le domaine de la maintenance, en détaillant les opérations déjà réalisées sur les 3 dernières années. Il met en avant son expérience et ses réalisations pertinentes pour le marché.

PRESENTATION DE LA GMAO (5 POINTS)

Le candidat décrit la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) qu'il propose pour assurer le suivi de la maintenance. Il précise les outils informatiques utilisés, tels que les logiciels de gestion technique, de supervision ou de télé-report d'alarme.

3. MOYENS HUMAINS DEDIES AU MARCHÉ (10 POINTS)

RESPONSABLE PHYSIQUE DU MARCHÉ (5 POINTS)

Le candidat présente le responsable physique du marché désigné dans l'acte d'engagement (identité, coordonnées, qualifications, habilitations, diplômes, parcours professionnel).

MOYENS HUMAINS (5 POINTS)

Le candidat décrit les moyens humains dédiés au marché en vue d'une parfaite exécution des prestations. Description des personnes prévues pour l'exécution des prestations : seront identifiés, les agents, leurs compétences et leur expérience : qualifications, habilitations, attestations de formation, curriculum vitae, ...

Le candidat décrit, de façon claire et concise, l'organigramme de son entreprise, et le lien entre cette dernière et les équipes dédiées à l'exécution du présent marché.

4. MOYENS MATERIELS DEDIES AU MARCHE (5 POINTS)

Le candidat décrit les moyens matériels dédiés au contrat en vue d'une parfaite exécution des prestations du marché. Le candidat décrit les moyens de son entreprise qu'il entend dédier au présent marché. (Synoptique sur le mode de fonctionnement de l'équipe prévue pour l'exécution du marché avec leurs moyens et matériels utilisés (véhicules, outillage, téléphone, ...).

5. DISPOSITIFS D'ASTREINTE (5 POINTS)

Le candidat présente sa méthodologie d'intervention pour la gestion des astreintes, incluant :

- L'organisation des équipes d'astreinte
- Les procédures de prise en charge des interventions urgentes
- Les délais d'intervention garantis pour chaque type d'équipement
- Les mécanismes de suivi et de traçabilité des interventions
- Les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité du service.

6. PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES, GESTION DES DECHETS – NOTE SUR (3 POINTS)

DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES (1 POINT)

Le candidat doit apporter la preuve de sa capacité technique et professionnelle à mettre en œuvre les aspects environnementaux du marché.

GESTION DES DECHETS (2 POINTS)

Le candidat décrit sa méthodologie de traitement des déchets générés par ses activités sur les immeubles du périmètre géographique dudit marché. (Centre de retraitements, traçabilité des déchets, délai de mise en site de retraitement, délai de fourniture des pièces de suivi des déchets dangereux...).

7. PREVENTION – SECURITE – NOTE SUR (5 POINTS)

Le candidat décrit les mesures déployées par ses soins dans le cadre de l'exécution des prestations du marché pour assurer la sécurité optimum de son personnel et les occupants des emprises.

3. NOTATION QUANTITE TECHNIQUE : ATTRIBUTION D'UN NOMBRE DE POINTS SUIVANT LA REPARTITION CI-DESSUS LA NOTE TOTALE DU CRITERE EST LA SOMME DES NOTES DES SOUS CRITERES

POINTS SOUS CRITERE

Chaque item ou sous item est noté d'abord selon l'échelle de notation suivante :

- ✓ **0%** : Réponse non conforme ou absente ;
- ✓ **25%** : Réponse partielle, lacunaire ;
- ✓ **50%** : Réponse correcte mais sans valeur ajoutée ;
- ✓ **75%** : Réponse complète et conforme ;
- ✓ **100%** : Réponse complète avec des éléments innovants.

La note finale de la valeur technique = 40 x (offre étudiée / offre la mieux notée).

N.B : La note est arrondie à la décimale.